

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

22 mai 2026 M. HUET Guénaél, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 15 Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme DUVERGER Cécile par M. BEGKOYIAN Pierre
M. MATIGNON Philippe par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M. CREQUER Jean-Claude

Votants : 19 Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

LISTE DES DELIBERATIONS

- n°2026-5-1 : Désignation d'un secrétaire de séance
- n°2026-5-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026
- n°2026-5-3 : Commission de contrôle des listes électorales-désignation des membres
- n°2026-5-4 : Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- n°2026-5-5 : Proposition de commissaires pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- n°2026-5-6 : Signature de l'avenant pour la prolongation de la Convention Territoriale Globale 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- n°2026-5-7 : Décisions modificatives n°1/2026 – Budget Port

n° 2026-5-1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame JEGO Anne-Marie est désignée comme secrétaire de séance.

n° 2026-5-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026, sans observation.

n° 2026-5-3 : Commission de contrôle des listes électorales-désignation des membres

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral. Outre sa publication, il appartient au préfet de notifier individuellement aux membres cet arrêté.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ;

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu le tableau du Conseil Municipal établi le 20 mars 2026 ;

Considérant le paragraphe VI de l'article L.19 du Code Electoral,

Après interrogation, dans l'ordre du tableau, des Conseillers prêts à participer aux travaux de la Commission :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Madame RIO Annick : conseiller titulaire
Monsieur PASCO Yann : conseiller suppléant

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette liste à Monsieur le Préfet

n° 2026-5-4 : Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire signale que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Par une délibération n° 2026DC/039 en date du 24 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune.

Le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2026DC/039 en date du 24 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique portant composition de la CLECT ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Guénhaël HUET, 1^{er} adjoint, comme représentant de la commune de Locmariaquer au sein de la CLECT de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

n° 2026-5-5 : Proposition de commissaires pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir.

La désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par l'organe délibérant de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique sur proposition de ses communes membres.

Il est ainsi demandé à chaque commune de proposer deux contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID considérant que les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres.

Enfin, il est précisé qu'aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du code général des impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ou ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique les deux contribuables suivants comme membres potentiels de la CIID :

Nom	Prénom
HUET	Guénhaël
LE SOMMER	Charles

n° 2026-5-6 : Signature de l'avenant pour la prolongation de la Convention Territoriale Globale 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie JEGO, 2ème Adjointe en charge des affaires sociales.

Il est signalé que la communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'AQTA se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023.

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La CAF du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera, aux différentes collectivités, des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Vu la délibération n° 2022-10-20 du 13 décembre 2022 validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principe de la prolongation d'une année la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la Caf.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

n° 2026-5-7 : Décisions modificatives n°1/2026 – Budget Port

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur HUET Guénhaël, 1^{er} Adjoint en charge des finances.

Vu le budget du Port ;

Considérant l'insuffisance de crédits pour le remboursement du capital des emprunts suite à une erreur matérielle ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Décisions Modificatives n°1/2026

COMMUNE DE LOCMARIAQUER - PORT DE LOCMARIAQUER

DM n° 1

2026

INSEE

56116

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	65 000.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		65 000.00 €		0.00 €

2026 - Information : Nomination de conseillers délégués

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que les commissions communales ont désignées lors de leur première réunion leurs vice-présidents.

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Il informe l'assemblée

qu'il a NOMME cinq conseillers délégués.

qu'il a DESIGNÉ :

Monsieur Philippe MATIGNON Conseiller Délégué à l'Aménagement du Territoire : Environnement, Littoral, Ostréiculture / Pêche / Agriculture, Qualité de l'eau, Travaux / Voiries, Sécurité / Sûreté / Défense, Référent Sécurité / SDISS.

Madame Marie-Lise LEROY LEFEVRE Conseillère Déléguée aux ACTIVITES ECONOMIQUES et à la COMMUNICATION : Communication, Activités maritimes, Tourisme, camping Municipal, entreprises, commerces, marchés.

Madame Béatrice KERSUZAN Conseillère Déléguée aux ACTIVITES CULTURELLES et ASSOCIATIVES : Patrimoine, Culture, Associations, Sport, Animations, Gestion des salles.

Monsieur Charles LE SOMMER Conseiller Délégué à l'URBANISME.

Madame Annick RIO Conseillère Déléguée aux AFFAIRES SOCIALES : CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), social, logements communaux, enfance/jeunesse, Ecole/périscolaire, cimetières.

Questions diverses Conseil Municipal du 26 mai 2026

1 – ARS

1.1/ Contrôle des eaux de baignade 2025-2026

Conformément à la directive 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade, un renforcement des contrôles sanitaires est envisagé pour la saison à venir.

1.2/ Climat

Le département est en vigilance orange canicule. Je demande à chacun d'être attentif aux personnes âgées et aux personnes isolées.

2 - DIVERS :

2.1/ Situation hydrologique :

La pluviométrie mensuelle a été presque 2 fois inférieure à la normale pour un mois d'avril et nous sommes actuellement à la limite de la sécheresse. En fonction des conditions météo à venir, il faudra être économe en eau.

Un guide à destination des élus et agents des collectivités pour concilier fleurissement des communes et gestion de l'eau est en cours d'élaboration par le Département. Ce guide offre des outils pour choisir les plantes les plus adéquates mais également des pistes pour concevoir espaces verts et mieux utiliser les eaux pluviales.

2.2/ Semaine du Golfe

Le Conseil de surveillance, le directoire et l'association préparent la future édition 2027. Une première réunion avec les différents correspondants s'est tenue le jeudi 7 mai.

2.3/ Divers Cie des PORTS

La demande pour une place dans les ports du Morbihan reste toujours aussi soutenue, avec plus de 32 000 demandes sur l'ensemble des ports gérés par la Compagnie fin 2025.

Cela correspond à 14 300 personnes, soit en moyenne, 2,2 demandes par personne.

2.4/ Lancement de la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2026

Les deux CROSS de la façade Atlantique (CORSEN et ETEL), services spécialisés de la coordination des opérations de sauvetage sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique, assurent la surveillance maritime sur 10 départements côtiers et plus de 7000 km de côtes.

Ces CROSS sont la porte d'entrée des partenaires « sécurité en mer » de tous les usagers de la mer concernés par cette campagne de sécurité : baigneurs, pratiquant de loisir nautique, plaisanciers.

En effet ils reçoivent les alertes et coordonnent les opérations de secours en mer en engageant tous les partenaires du sauvetage : Plus de 80 stations SNSM, 9 hélicoptères spécialisés, les moyens d'intervention nautique des SDISS côtiers, 4 équipes SMUR-maritime disponibles sur la façade (Brest, Vannes, La Rochelle et Bayonne), les guetteurs sémaphoriques, les moyens des 350 postes de plages sur l'ensemble de notre littoral.

Pour l'alerte, deux moyens principaux : le canal 16 de la VHF et le 196, numéro d'urgence.

La campagne de sécurité des loisirs nautiques et de la plaisance permet des actions de préventions, mais aussi un renforcement et un repositionnement des moyens d'intervention afin de réduire les délais d'intervention.

2.5/ Préfecture / Intercommunalités

Réunion entre les collectivités et les opérateurs du logement en Préfecture le 19 Mai 2026. Plusieurs réunions sont programmées d'ici la fin de l'année. L'objectif est de développer l'offre de logement sur le Département.

Constat des services de l'Etat et des divers intervenants :

- Pression sur le logement au niveau National
- AQTA dispose de 2 outils efficaces pour relever ce défi : AQTA/Foncier et l'OFS de l'intercommunalité
- Le Morbihan « gagne » 5000 habitants chaque année, principalement des retraités. Cela ne résout donc pas le problème du logement des jeunes actifs
- Nouvelles typologies de famille, notamment mono parentale
- Augmentation sensible du nombre de résidences secondaires (pour le Département, + 18%) et meublés de tourisme
- Le prix du logement augmente significativement sur le Morbihan. En moyenne, +29% pour les maisons, + 64% pour les appartements et + 56% d'augmentation des loyers
- Augmentation de 1% de nouveaux logements sur le Morbihan, mais pas assez de petits logements
- Tension sur le locatif social avec +45% de demandes et délai d'attribution de 22 mois. Cela correspond en moyenne à 1 offre pour 21 demandes en moyenne. De plus, 51% des demandeurs sont seuls et 33% ont plus de 60 ans
- L'encadrement des meublés de tourisme est une réponse partielle car de nombreux contournements de la loi
- Etudes en cours pour l'encadrement des loyers pour les logements sociaux, un éventuel transfert des pouvoirs de police du Maire pour l'habitat vers les Interco ou le Département, la création de pensions de famille qui ne sont pas des centres d'accueil, mais des logements.
- Loi NARCO qui permet dorénavant de résilier un bail social d'un délinquant effectuant un trafic de drogue.

2.6/ Conseil Départemental :

La gestion rigoureuse du Département a permis de conserver une capacité d'investissement. La stratégie mise en œuvre permet de soutenir les projets communaux. C'est dans ce contexte que le Département a décidé de relancer le programme de solidarité territoriale (PST).

Depuis sa création en 2016, le PST a accompagné plus de 3500 projets dans les communes morbihannaises, pour un engagement total de plus de 166 millions d'euros

Dans un environnement incertain, le Département souhaite ainsi renforcer son soutien aux communes.

2.7/ Conférence Régionale de Gouvernance.

Reprise des travaux de mise en œuvre de la sobriété foncière et du développement du territoire. Cela va se traduire par une évolution du SRADDET, la révision ou modification des SCOT et la mise en conformité des PLU.

Poursuite de l'enquête menée auprès des élus pour l'élaboration du livre blanc sur le ZAN en Bretagne et la mise en place d'un Kit ZAN pour les élus

Harmonisation des procédures de l'Etat pour les DDTM des 4 départements Bretons.

Prochaine réinstallation de la CRG en septembre.

3 AQTA / Pays d'AURAY :

3.1/ Pays d'Auray

- SCOT/ZAN :

Le Schéma de cohérence territoriale et la loi Zéro artificialisation nette ont été présentés en réunions publiques. Il s'agissait d'expliquer les enjeux de la loi Climat et résilience et l'application du ZAN dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays d'Auray.

Les travaux relatifs à la révision du SCOT se poursuivent.

- Conseil syndical du PETR Pays d'Auray

Désignation des équipes de gouvernance lors du Conseil Syndical du 7 mai. A cette occasion j'ai été désigné 2^{ème} vice-président en charge du SCOT du Pays d'Auray

3.2/ AQTA :

- RÉUNION VP du 21 Mai 2026,

- Présentation de l'équipe du PETR Auray
- Projet de mutualisation de certains dispositifs de vidéosurveillance
- Optimisation des moyens humains et financiers des 3 structures du GIE (SPL/office du tourisme, SPL/Énergie, Association OFS)
- Mise en place des bureaux et CA des différents organismes
- Comités de rivière : porter une attention particulière afin de soutenir au mieux les ostréiculteurs
- Journée interco de France de Bretagne le 18 juin
- Congrès des Interco à Dunkerque en octobre

Bureau communautaire du 22 Mai 2026.

Soutien à l'habitat

Plusieurs garanties d'emprunt accordées en faveur de l'office public de l'habitat du Morbihan, pour des opérations de construction de logements sociaux à Plouharnel, Quiberon, Pluneret, Pluvigner, Erdeven et Plumergat.

Institution :

- Présentation du Rapport d'Activité 2025
- Désignation des représentants de la Communauté de communes (Suppléant EPF ; OFS ; Adil 56).
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Adoption de la liste des commissaires titulaires et suppléants

Mobilité – Décarbonation

- Glazgo Bus - Modification de la grille tarifaire et du règlement intérieur du service
- Relance du Fonds de soutien aux itinéraires cyclable

Culture et Patrimoine

- Pays d'art et d'histoire - Convention avec le ministère de la Culture - Création d'un dispositif " Bourse Patrimoine - Associations " - Aide au transport des scolaires vers les Musées et Sites du Territoire

Planification Urbanisme et Habitat

- Poursuite du programme local de l'habitat 2023-2028 - Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) à Pluvigner, Plumergat et Saint-Pierre Quiberon

Economie circulaire et valorisation des déchets

Mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi dans le cadre du programme 2027-2032

4- COMMUNE :

Communication :

- Remerciements de Lock en Bulles pour la subvention allouée. Elle permettra de poursuivre le festival de Bandes dessinées en fin de saison estivale et contribuer à l'animation de la commune.

Vigipirate :

- l'ensemble du territoire national est maintenu en « urgence attentats »
- risques d'interventions hybrides d'acteurs étrangers pour déstabiliser le pays

Déploiement de la fibre :

Les opérations se poursuivent malgré quelques retards techniques ponctuels.

Travaux :

- PLU : poursuite des travaux de révision de notre PLU.
- Travaux Park er Bereu :
 - 12 mai dernier, réunion publique sur la commercialisation des premiers logements en BRS.
 - Le semi collectif et les BRS seront livrés en février 2027.
- SPPL :
Réflexions en cours avec la DDTM sur l'aménagement du sentier et le chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir qui s'est dégradé suite érosion.

Urbanisme :

- **Maison Ars/Ecole Ty Er Barrez** : nouvelle étude initiée dans le cadre d'un projet global.

Saisonniers : les 4 mobil-homes mis à disposition sont occupés

Etudes en cours :

- Études prospectives sur l'évolution portuaire par un Comité Consultatif Citoyens
- Scot/Zan/Mos : étude d'impact au regard des règles relatives à la sobriété foncière.
- CCAS/SAAD : suite nouvelles dispositions réglementaires, les SAAD doivent évoluer. Le Département souhaite un regroupement au sein du Groupement GCSMS de la Ria d'Étel à Belz. Les communes de Carnac, Auray et Locmariaquer étudient la possibilité de créer un dispositif qui regrouperait les communes d'un même bassin de vie. L'objectif est de répondre à la demande du Département, tout en privilégiant la proximité.

Merci à tous

La séance est levée à 20 heures 05

**Vu la secrétaire de séance,
Anne-Marie JEGO**



**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**

